

# « PROFIL MANCHE »

*Dispositif d'accompagnement  
des projets pédagogiques des collèges manchois*

*Année scolaire 2026-2027*



---

PROFIL **MANCHE**

*Janvier 2026*

*Le présent document donne toutes les informations utiles  
sur la construction des projets et les modalités de leur accompagnement  
par le Département.*

Dans le cadre des actions menées au titre de la réussite éducative des collégiens, le Département de la Manche mène depuis la rentrée scolaire 2008-2009 une politique très volontariste d'accompagnement des projets pédagogiques portés par les collèges publics et privés de son territoire, afin d'offrir aux jeunes Manchois les meilleures conditions de formation et d'épanouissement.

Le Département, par ce soutien, veut en outre favoriser l'égalité des chances des élèves manchois. Les élus départementaux souhaitent également, à travers les accompagnements proposés, insuffler une dynamique valorisant la richesse des ressources du territoire, encourager la participation des élèves dans la conduite des projets et favoriser les pratiques inclusives.

C'est la finalité du « **PROFIL MANCHE** » qui se veut résolument tourné vers le collégien et son épanouissement en tant qu'élève, en tant que citoyen, en tant que jeune, en tant que Manchois.

Cette approche a pour objectif d'accompagner au mieux les pratiques éducatives en s'appuyant sur les quatre parcours du collégien.

**Pour cette année scolaire 2026-2027, trois évolutions majeures ont été intégrées au dispositif :**

- **La fin de l'acrostiche M.A.N.C.H.E** – Les actions présentées devront correspondre à la thématique pour les parcours avenir, citoyen et santé et, répondre aux critères de l'éducation artistique et culturelle pour le parcours culture ;
- **La création d'un BONUS** pour une action innovante que vous souhaitez proposer indépendamment des projets présentés dans les parcours.
- **La transmission obligatoire d'un bilan** de chaque parcours financé avec les justificatifs des moyens engagés (factures acquittées).

## PROFIL MANCHE 2026-2027

Le Département vous accompagne sur ces 4 thématiques

(3 actions financées maximum par thématique en dehors de la thématique culture)

### CULTURE

-PEAC  
-Projet culture

### AVENIR

-Création mini-entreprise  
-forum  
-visites d'entreprises, découverte de métiers  
-interventions de professionnels  
-...

### CITOYEN

-Vivre ensemble (Séjour d'intégration,...)  
-Découverte des institutions  
-Développement durable  
-Engagement solidaire, résilience  
-...

### SANTÉ

-Pratique sportive  
- Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle  
- Actions de sensibilisation (addictions-préventions-nutrition ...)  
- ...

Instruction projets

Culture :

Répond aux critères identifiés

Instruction des projets Avenir-Citoyen-Santé

100 % de l'enveloppe si le projet correspond à la/les thématique(s)

Suppression M.A.N.C.H.E

**BONUS**

**30 000 €**

**Surprenez le jury en proposant une action innovante !**

JURY

Attribution des Bonus

## I. CONTEXTE

### PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Les actions déposées au titre du dispositif « Profil Manche » viseront le développement des compétences au service des quatre parcours éducatifs du collégien :

- parcours avenir,
- parcours culture (PEAC ou projet culture),
- parcours éducatif de santé,
- parcours citoyen

S'y ajoute une préoccupation transverse à l'ensemble des actions du Département, touchant aux impératifs de la transition écologique et sociale et à la valorisation des ressources du territoire manchois.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale continue d'être associée à l'examen des projets en siégeant au sein du jury.

Le Rectorat de Normandie (Délégation Académique à l'Action Culturelle) et la DRAC sont quant à eux associés à l'étude des parcours culture.

## II. METHODOLOGIE

### 1.UTILISATION DE LA PLATEFORME ET DEPOT DES DOSSIERS

La demande de financement est à déposer sur la plate-forme dématérialisée dont l'adresse a été communiquée aux chefs d'établissement dans le courriel de lancement de la campagne.

Un lien a également été adressé dans ce même courriel pour générer votre mot de passe.

Plusieurs personnes peuvent être habilitées à saisir les données relatives aux parcours. Toutefois, elles ne peuvent renseigner le formulaire simultanément.

Pour finaliser la demande, les cases « je valide définitivement l'ensemble de mes parcours » puis « clore le dossier » doivent être cochées par le chef d'établissement.

Un document synthétisant l'ensemble des données saisies vous sera adressé par courriel suite à la fermeture de la plate-forme dématérialisée.

Les dossiers sont à déposer **au plus tard le 20/03/2026**, délai de rigueur.

### 2. INSTRUCTION DES PROJETS

Les actions présentées au titre des parcours devront correspondre à la thématique pour les parcours avenir, citoyen et santé et, répondre aux critères définis pour le parcours culture.

Il est possible de consacrer la totalité de l'enveloppe pré-individualisée à un seul parcours.

L'analyse ne porte pas sur la valeur pédagogique du projet puisque celle-ci relève de l'expertise du chef d'établissement, garant de ce que les projets menés en son collège s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement, en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences.

#### Pour les parcours avenir, citoyen et santé

Les parcours se composent **d'au maximum 3 actions qui requièrent toutes un financement départemental.**

L'analyse réalisée par le service des collèges et de l'action éducative consiste à s'assurer de la cohérence des actions avec la thématique de chaque parcours.

#### Pour le parcours culture

L'établissement peut présenter soit un PEAC - ensemble de la cohorte d'élèves - soit un projet culture - 1 ou 2 niveaux de classe. Dans les deux cas, le Parcours répond aux critères énumérés dans les paragraphes suivants.

Les parcours culture (projets culture et PEAC) seront instruits par la direction de la culture et la direction du patrimoine et des musées, en collaboration avec la DAAC du Rectorat et la DRAC de Normandie et soumis à l'avis d'un jury dédié.

## → Le PEAC

Le PEAC peut se composer de 8 projets maximum, déclinés chacun en 5 actions au maximum soit 40 actions potentielles au total.

Le PEAC vise à permettre à la cohorte d'élèves d'un établissement de traverser, sur les 4 années de scolarité (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), une diversité de domaines artistiques et culturels, via des projets et actions co-construits avec des partenaires artistiques et culturels locaux, départementaux ou extra départementaux (identification des ressources les plus pertinentes en fonction de la nature et de l'ambition des actions menées) autour des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- **Fréquenter (rencontres)** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres d'art et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion, etc.
- **Pratiquer (pratiques)** : pratiques individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés, dans l'idéal en lien avec des intervenants professionnels ;
- **S'appropriier (connaissances)** : appropriation de repères, de connaissances ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Le PEAC a pour objectifs de sensibiliser les élèves à l'art et à la culture, de leur permettre de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur scolarité et de mieux connaître et se familiariser avec la richesse des ressources culturelles locales et au-delà.

L'analyse réalisée par la direction de la culture et la direction du patrimoine et des musées, partagée avec la DAAC du Rectorat de Normandie et la DRAC de Normandie, repose sur les critères et indicateurs suivants :

- 1<sup>ère</sup> grille de lecture/d'analyse : vérification que le projet déposé est bien un PEAC au sens défini ci-dessus :
  - Implication de la cohorte d'élèves ;
  - Diversité de domaines artistiques et culturels traversés ;
  - Mobilisation de partenaires locaux (structures, associations, collectivités) et intervenants professionnels (sur le volet « Pratiques » notamment) ;
  - Projets inscrits dans la durée (et non ponctuels) ;
  - Co-construction pédagogique des projets et actions (interdisciplinarité), structuration du parcours en projets.
- 2<sup>ème</sup> niveau de lecture/d'analyse :

L'analyse porte dans un 2<sup>ème</sup> temps sur le respect des 3 piliers de l'EAC selon la grille d'indicateurs détaillée en annexe de ce guide.

Ce 2<sup>ème</sup> niveau de lecture et d'analyse et les critères qui y sont actuellement attachés sont susceptibles d'évolution à moyen terme, notamment sur le volet « S'approprier », mais aussi de façon globale avec l'intention politique affichée du 100% PEAC.

Chaque PEAC est évalué de façon globale, sur cette base, sur 6 points (3 points pour le premier niveau d'analyse, et 3 points – 1 par grand pilier de l'EAC – pour le deuxième niveau d'analyse).

## → Le projet culture

Le projet culture peut se composer d'un à deux grands projets, lesquels peuvent se décliner en 5 actions maximum.

A la différence du PEAC, un projet culture peut ne concerner qu'un ou deux niveaux (et pas l'intégralité de la cohorte d'élèves de l'établissement) ou un seul domaine artistique. Il est toutefois bien pensé et construit comme une étape vers le PEAC : les indicateurs d'analyses sont, par conséquent, identiques à ceux du PEAC, notamment au regard des 3 piliers de l'EAC (fréquenter, pratiquer, s'approprier).

Au regard du projet de mandature 2022-2028 du Département, le projet culture devrait être amené à disparaître, pour atteindre le 100% PEAC.

Dans les deux cas, les équipes de direction et équipes enseignantes des collèges sont invitées à s'appuyer sur les documents co-construits lors des réunions de territoire et notamment sur le document « collecte » / d'aide à la saisie, lequel reste, comme l'année passée, le seul document à déposer sur la plateforme pour le Parcours culture.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- De préférence : déposer le document collecte simplifié (document Excel, qu'il est possible d'ouvrir avec Open Office). Afin d'éviter les problèmes de comptabilité en cas d'utilisation d'open office, nous vous conseillons de mettre à jour le logiciel vers sa dernière version + "une version document collaboratif peut vous être adressée, si vous le souhaitez, via votre référent.e de la direction de la culture ou de la direction du patrimoine et des musées"

- Déposer un autre document qui vous est propre et sur lequel vous avez l'habitude de travailler, à la seule condition qu'il permette à la fois d'avoir une vue globale de l'ensemble des actions menées dans le cadre du Parcours culture (y compris les actions pour lesquelles aucun financement départemental n'est sollicité), et de valider les critères de notre grille d'instruction.

Si besoin, vous avez également la possibilité de nous adresser un document complémentaire en sus du document déposé sur la plateforme, uniquement par mail toutefois.

## Nouveauté : L'action BONUS

L'établissement qui le souhaite peut présenter une action au titre de l'enveloppe Bonus.

L'enveloppe Bonus permet de soutenir une action **innovante ou originale, indépendante des actions déjà présentées dans les parcours**.

Votre action peut être présentée au jury pour l'octroi d'un bonus si :

- Elle n'a pas déjà été proposée dans un parcours ;
- Elle présente un **caractère innovant, expérimental ou original** ;
- Elle est **réalisable sur l'année scolaire** ;
- Elle bénéficie aux **élèves** de l'établissement ;
- Elle fait l'objet d'un **budget cohérent, raisonnable et justifié**.

Les actions seront appréciées par le jury selon :

- L'innovation et l'originalité - L'intérêt pour les élèves - La qualité et la faisabilité - L'impact, le rayonnement, la valorisation - La pertinence du budget.

Un formulaire est à remplir via ce lien : [Action Bonus – Remplir le formulaire](#)

**Le jury retiendra 10 à 15 actions bonus dans le cadre d'une enveloppe de 30 000 € dédiée.**

### 3. MODALITES DE FINANCEMENT ET ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

Chaque établissement se voit attribuer une enveloppe pré-individualisée, communiquée au lancement de la campagne, et qui constitue le montant maximum de financement sollicitable.

Pour le calcul de cette enveloppe, ont été pris en compte :

- les effectifs de la rentrée 2025-2026 (données DSDEN) ;
- le taux de boursiers départementaux scolarisés dans l'établissement pour contrer les inégalités sociales afin de réduire le montant des participations sollicitées auprès des familles (Taux de prise en compte à partir de 20% d'élèves boursiers départementaux)
- et l'indice d'éloignement des structures culturelles et sportives (tel que défini par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports en 2024) pour contrer les inégalités territoriales, afin de favoriser la mobilité des élèves et aider les établissements dans le financement des transports (Indice d'éloignement supérieur à 105)

Ces deux derniers indicateurs ont permis de déterminer le montant de l'aide complémentaire intégrée à l'enveloppe pré-individualisée, ce qui permet de donner d'emblée aux équipes éducatives plus de moyens pour accompagner l'ambition des projets présentés.

Le Département pourra octroyer une aide financière jusqu'à 100% du montant demandé, dans la limite de l'enveloppe pré-individualisée.

Le budget de chaque parcours devra prévoir un autofinancement de 10% minimum.

**Un seuil minimum de demande de financement auprès du Département par parcours est fixé à 500 €.**

Un bilan financier accompagné des justificatifs devra impérativement nous être adressé à l'issue du parcours.

Si une action n'a pu être menée ou si le montant des dépenses est inférieur à ce que le jury avait validé, le Département sollicitera le reversement du trop-perçu.

Au titre des projets qui seront menés sur l'année scolaire 2026-2027, les crédits consacrés à l'accompagnement des projets éducatifs des collèges sont ainsi inscrits au budget départemental :

| BUDGET 2026                                       | Total     |
|---------------------------------------------------|-----------|
| PROFIL MANCHE                                     | 466 000 € |
| Sections sportives scolaires et sport-études      | 172 000 € |
| Classe à horaires aménagés et orchestre à l'école | 20 000 €  |
| Total                                             | 658 000 € |

### III. CALENDRIER PREVISIONNEL

- **19 janvier 2026 :**
  - Lancement de la campagne « Profil Manche » dans les 70 collèges publics et privés manchois
- **20 mars 2026 :**
  - Date limite de dépôt des projets « Profil Manche » par les établissements sur la plateforme dématérialisée ;
  - Date limite de dépôt des demandes de financement concernant :
    - Les « sections sportives scolaires » par courriel auprès de la DCJS,
    - Les « classes à horaires aménagés » et « orchestres à l'école », par courriel auprès de la direction de la culture.
- **28 mai 2026 :** Jury pour l'évaluation des parcours et des actions Bonus
- **9 juillet 2026 :** Présentation des propositions de subventions soumises au vote des élus départementaux en commission permanente puis mandatement sur le compte des établissements scolaires.
- **1<sup>er</sup> septembre 2026 :** Début d'année scolaire avec accompagnement financier du Département pour la mise en œuvre des actions 2026-2027.

### IV. ACTIONS ET INFORMATIONS GENERALES

#### SENSIBILISATION AUTOUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Une des actions du projet de mandature 2022-2028 de la collectivité vise à sensibiliser les citoyens sur l'importance des risques littoraux et du dérèglement climatique dans la Manche.

Vous pouvez ainsi contacter la chargée de mission « sensibilisation aux changements côtiers » présente dans l'annuaire des personnes ressources afin de programmer une action au profit du parcours citoyen.

De plus, le jury sera sensible aux initiatives visant à limiter l'empreinte carbone que pourraient générer les projets (sensibilisation, choix des supports, déplacements, etc). Le chargé de mission transition écologique de la collectivité est à votre disposition pour plus d'informations.

#### EDUCATION AUX MEDIAS

Dans un environnement marqué par la multiplication des sources d'information, la place croissante du numérique et l'essor des réseaux sociaux, le Département de la Manche entend contribuer au développement de l'esprit critique et de la citoyenneté numérique des habitants du territoire et plus particulièrement des collégiens.

Ainsi le Département a fait le choix d'abonder l'enveloppe budgétaire globale afin de soutenir toute action d'éducation aux médias permettant notamment de :

- développer l'esprit critique et la capacité de vérification des sources d'information ;
- permettre la distinction entre faits, opinions, rumeurs, contenus promotionnels ou manipulateurs ;
- sensibiliser aux droits et devoirs liés aux usages numériques (droit à l'image, respect de la vie privée, propriété intellectuelle) ;
- encourager l'expression citoyenne, la créativité et la production de contenus responsables ;
- soutenir l'inclusion numérique et lutter contre les inégalités d'accès à l'information.

### MODALITES 2026-2027

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers, les frais de déplacements vers le forum des métiers et des formations de Cherbourg-en-Cotentin ne sont plus à intégrer dans Profil Manche.

A partir de janvier 2027, un dispositif de prise en charge de ces frais sera mis en place à l'instar des différentes actions déjà menées sur le territoire (Métiers en tournée, Odyssée des métiers ...).

Pour rappel :

- L'adhésion à EPA est depuis 2025-2026 à la charge de l'établissement et peut être soit intégrée dans Profil Manche soit financée sur fonds propres ;
- Les déplacements dans le cadre de la 4ème découverte et du projet « bassinnet Saint-Lois » doivent soit être intégrés dans Profil Manche, soit financés sur fonds propres.

## **V. DISPOSITIFS HORS PROFIL MANCHE**

### Appel à projets égalité filles-garçons-année scolaire 2026-2027

La lutte contre les stéréotypes de genre et la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons constituent une priorité pour le Département de la Manche. Les collèges, lieux de construction des identités et des représentations, sont des espaces privilégiés pour sensibiliser les jeunes à ces enjeux.

Dans ce cadre, le Département de la Manche lance un appel à projets visant à :

- Sensibiliser les collégiens à l'égalité entre les filles et les garçons, en favorisant la réflexion et la créativité ;
- Promouvoir le respect mutuel, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations de genre ;
- Encourager l'engagement citoyen des jeunes autour des valeurs d'égalité et de mixité ;
- Soutenir des projets innovants utilisant des médiums variés.

Retour de cet appel à projets (formulaire en PJ) pour **le 20 mars 2026** au plus tard à [clotilde.lebreton@manche.fr](mailto:clotilde.lebreton@manche.fr)

La conception et la réalisation des projets peuvent être accompagnées par la direction de la communication du Département de la Manche. N'hésitez pas à les contacter.

## Sections sportives scolaires et sport-études

S'agissant des sections sportives scolaires et des sections sport-études 2026-2027, l'instruction des demandes de financement se fera à partir des documents suivants à nous fournir : l'annexe de reconduction pour les sections sportives scolaires fournie au Rectorat de l'Académie de Normandie, la fiche de renseignements spécifiques pour les sections sport-études.

Pour toutes les sections, il faudra joindre également le budget prévisionnel 2026/2027, la fiche de renseignements complémentaires et l'attestation sur l'honneur.

Un courriel accompagné des modèles de documents mentionnés ci-dessus et des modalités de retour des dossiers, sera envoyé aux collèges concernés.

- **Direction des collèges, de la jeunesse et des sports :**  
**Service de la jeunesse et des sports :** [sports.jeunesse@manche.fr](mailto:sports.jeunesse@manche.fr)  
Florence Leroy 02.33.05.90.88      Christelle Montagne 02.33.05.94.04  
Sections sportives scolaires

## Classes à horaires aménagés & Orchestres à l'école

Le dispositif « Orchestre à l'école », repose sur un partenariat entre l'établissement scolaire, l'Education nationale, une collectivité territoriale, un établissement d'enseignement artistique et l'association « Orchestre à l'école ». Non soumis à un agrément de l'Education nationale, il engage malgré tout l'établissement sur trois années.

S'agissant de ce dispositif et des « classes à horaires aménagés » (arts plastiques, musique, maths et sciences) , l'instruction des demandes de financement se fera au travers du formulaire joint au courriel de lancement de la campagne Profil Manche.

L'analyse de ces deux dispositifs relève de la direction de la culture. En cas de création d'une classe à horaires aménagés ou d'un orchestre à l'école pour l'année scolaire à venir, il est conseillé de prendre l'attache de la direction de la culture en amont de l'envoi du projet.

Pour toute demande d'information et retour des dossiers avant le 20 mars 2026 :

- **Direction de la culture :**  
Stéphanie Huguet : [stephanie.huguet@manche.fr](mailto:stephanie.huguet@manche.fr) / 02 33 05 96 47  
Dylan Le Buhan : [dylan.lebuhan@manche.fr](mailto:dylan.lebuhan@manche.fr) / 02 33 05 94 03

## VI. ANNUAIRE DES PERSONNES RESSOURCES

Selon les actions envisagées dans le cadre des parcours, la liste non-exhaustive de partenaires cités ci-dessous vise à vous orienter dans vos démarches et à constituer des ressources mobilisables dans le montage et l'accompagnement de vos projets.

De manière transversale, la direction des collèges, de la jeunesse et des sports se tient à votre disposition pour tout renseignement lié au dispositif Profil Manche.

### PARCOURS AVENIR

- **Agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM) :**  
Emilie MENDES Coordonnatrice territoriale centre & sud Manche  
T. 07 85 79 30 94 - [emilie.mendes@orientation-normandie.fr](mailto:emilie.mendes@orientation-normandie.fr)  
  
Solène GARDIN Coordonnatrice Territoriale Le Cotentin  
Coordonnatrice territoriale Nord Manche  
T. 07 85 72 54 11- [solene.gardin@orientation-normandie.fr](mailto:solene.gardin@orientation-normandie.fr)
- **Attitude Manche, agence d'attractivité du Département de la Manche :**  
Caroline GUY, chef de projet attractivité des talents, filières et emplois  
T. 06 30 85 60 02 - [caroline.guy@manche.fr](mailto:caroline.guy@manche.fr)  
586 rue de l'Exode - 50000 SAINT-LÔ
- **Chambre de commerce et d'industrie** ([www.ouestnormandie.cci.fr](http://www.ouestnormandie.cci.fr))  
Cotentin : Laure ALLO - T. 02 33 23 32 58 – [laure.allo@normandie.cci.fr](mailto:laure.allo@normandie.cci.fr)  
Centre et Sud Manche : Sandrine PATRIGEON-T. 02 33 91 33 44  
[sandrine.patrigeon@normandie.cci.fr](mailto:sandrine.patrigeon@normandie.cci.fr)
- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie**  
Tanguy LECHEVALIER, conseiller Emploi Formation  
Campus IFORM - 3, rue Pasteur - BP 415 - 50204 COUTANCES Cedex  
[tlichevalier@cma-normandie.fr](mailto:tlichevalier@cma-normandie.fr) - T. 02 33 76 70 50
- **Association « Entreprendre Pour Apprendre »** ([www.epa-normandie.fr](http://www.epa-normandie.fr)) pour tout projet de mini-entreprise  
Séverine ACHABOUB, directrice - 06.50.25.04.98  
[s.achaboub@epa-normandie.fr](mailto:s.achaboub@epa-normandie.fr)
- **Association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)**  
<http://www.egee.asso.fr>  
Jean-Yves YVENAT, délégué territorial- Portable : 06 15 86 65 21  
[yvenat.jean-yves@orange.fr](mailto:yvenat.jean-yves@orange.fr)  
Christian PENNEL, délégué territorial adjoint - 02 33 59 30 68 - 06 18 01 60 30  
[christianpennel@orange.fr](mailto:christianpennel@orange.fr)

*L'association reconnue d'utilité publique fait appel à des bénévoles retraités qui souhaitent transmettre leurs compétences et expériences professionnelles aux générations plus jeunes. Reconnue association éducative complémentaire de l'enseignement public par le ministère de l'Education nationale, l'association a également été missionnée pour conduire des actions auprès des jeunes, participant en cela au rapprochement Éducation/Entreprise. Ses principales actions : La découverte de l'entreprise et des métiers ; le parrainage des "mini-entreprises" ; l'organisation et l'accompagnement des visites d'entreprises.*

## **PARCOURS CITOYEN**

### ➤ **Appui à la transition écologique et au développement durable**

Transition écologique : Elouan Jehan, chargé de mission transition écologique  
[elouan.jehan@manche.fr](mailto:elouan.jehan@manche.fr) - 06 61 71 75 52

Risque littoral : Clotilde Lebreton, chargée de mission sensibilisation aux changements côtiers  
[clotilde.lebreton@manche.fr](mailto:clotilde.lebreton@manche.fr) - 02 33 05 97 55 - 06 59 68 18 64 - <https://littoral.manche.fr/>

### ➤ **Direction des nouvelles ruralités**

Céline Hervé, chargée de mission énergies  
[celine.herve@manche.fr](mailto:celine.herve@manche.fr) - 02.33.05.94.97

### ➤ **Atelier Canopé de la Manche** : accompagnement au montage des projets relatifs à l'éducation aux médias et à l'information, à la mise en place d'une webradio, etc.

## **PARCOURS CULTURE**

### ➤ **Direction de la culture et Direction du patrimoine et des musées**

Equipe en charge du suivi des PEAC :

Anne-Sophie Bérard - Référente culturelle appui aux projets culturels territorialisés - Direction de la culture - [annesophie.berard@manche.fr](mailto:annesophie.berard@manche.fr) – 02 33 05 99 39

Anne-Marie Bossard – actions éducatives – service du réseau des sites et musées – Direction du patrimoine et des musées - [anne-marie.bossard@manche.fr](mailto:anne-marie.bossard@manche.fr) – 02 33 05 98 38

Stéphanie Huguet – responsable de la mission accompagnement des acteurs culturels et des pratiques artistiques - Direction de la culture - [stephanie.huguet@manche.fr](mailto:stephanie.huguet@manche.fr) – 02 33 05 96 47

Dylan Le Buhan – référent culturel pour les enseignements et l'éducation artistique et culturelle – Direction de la culture - [dylan.lebuhan@manche.fr](mailto:dylan.lebuhan@manche.fr) – 02 33 05 94 03

Jérôme Louiche – bibliothèque départementale de prêt – Direction de la culture – [jerome.louiche@manche.fr](mailto:jerome.louiche@manche.fr) – 02 33 77 70 46

Un livret des ressources culturelles, actualisé chaque année par la Direction de la culture et la Direction du patrimoine et des musées, propose aux établissements une liste non exhaustive de structures, associations et acteurs artistiques et culturels, à rayonnement local, départemental ou régional. Conçu comme un guide d'aide à la recherche de partenaires pour l'élaboration de projets artistiques et culturels, le livret se décline par grands domaines artistiques et culturels, et présente, pour chaque structure et acteur, les différentes thématiques et pistes de travail envisageables. Ce livret des ressources culturelles 2026 a été transmis dans le mail de lancement du Profil Manche et est également accessible sur la plateforme.

## **PARCOURS SANTE**

### ➤ **Direction de projets et de territoires de solidarités** : agents de développement local du Département

Nord Manche : Lara Lecler : [lara.lecler@manche.fr](mailto:lara.lecler@manche.fr) - 02.33.88.19.87

Centre : Sophie Delavaux : [sophie.delavaux@manche.fr](mailto:sophie.delavaux@manche.fr) - 02.33.17.40.32

Sud : Agnès Jugé : [agnes.juge@manche.fr](mailto:agnes.juge@manche.fr) - 02.33.69.26.14

## VII. INDICATEURS PEAC

| Indicateur                                                                        | Valeur du point | Précision de l'indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fréquenter</b>                                                                 |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| nombre minimum de visites                                                         | 1/4             | au moins 2 visites différentes pour 2 niveaux d'élèves différents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| diversité des visites                                                             | 1/4             | au moins 2 domaines de visite différents (musée, théâtre, site patrimonial, site industriel ou naturel - la dimension visite doit apparaître clairement : par exemple aller au cinéma n'est pas considéré comme une visite par contre visiter la salle de projection oui...)                                                                                                                                                                                                                             |
| nombre minimum d'œuvres présentées                                                | 1/4             | au moins 2 œuvres différentes dans 2 domaines différents pour 2 niveaux d'élèves différents. Par exemple, dans un musée, on est amené à découvrir plusieurs œuvres, elles ne comptent ici que pour "une" œuvre rencontrée.                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| nombre d'artistes rencontré.e.s                                                   | 1/4             | au moins 2 artistes rencontrés dans deux domaines différents pour deux niveaux d'élèves différents. Par "artiste", on entend l'entité artistique : l'Orchestre Régional de Normandie est considéré comme "un" artiste.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Pratiquer</b>                                                                  |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| diversité des mises en pratiques                                                  | 1/4             | au moins 2 "mises en pratique" relevant de 2 disciplines ou domaines différents - voir liste des domaines                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| nombre d'ateliers                                                                 | 1/4             | au moins 2 mises en pratiques (hors ateliers proposés dans le cadre de visites) organisées pour 2 niveaux d'élèves différents.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| volume horaire professionnel                                                      | 1/4             | L'indicateur est mesuré de deux manières : soit le nombre d'heures est précisé dans le descriptif de l'action, soit le montant consacré aux interventions artistiques est indiqué. Dans ce second cas, il est divisé par une valeur estimative du coût horaire (TTC) préconisé par la DRAC (60€ brut/heure). Le volume horaire minimum doit être de 12h.                                                                                                                                                 |
| l'existence d'un processus de création                                            | 1/4             | Il existe au moins 1 processus de création proposé aux élèves dans le PEAC. On entend par "processus de création", l'engagement d'un groupe d'élèves dans un projet dès sa conception jusqu'à la restitution / production finale présentée. En coopération avec un intervenant professionnel qualifié, le projet est défini, travaillé et mené jusqu'à son terme maximum. La forme finale constitue un élément d'identification du processus de création.                                                |
| <b>S'approprier</b>                                                               |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| construction transversale / pluridisciplinaire du PEAC                            | 1/2             | L'appropriation relève de la fonction même de l'enseignant. Le soutien du Département à l'EAC dans les collèges se situe donc en dehors du cadre stricte de la classe (1 professeur avec son groupe).<br>L'indicateur repose sur tous les éléments de cette transversalité : plusieurs enseignants de matières différentes sont impliqués dans des actions communes, des EPI existent, des personnels non enseignants sont impliqués, le parcours est structuré autour de grands projets thématiques     |
| existence d'un support transversal (carnet de curiosité, livret du spectateur...) | 1/4             | Le support transversal est l'élément qui permet de passage d'un PEAC structuré par l'équipe pédagogique pour l'ensemble des élèves à une appropriation personnelle, individuelle et sensible. Il s'agit d'un outil / support, propriété de l'élève et sur lequel / dans lequel il reporte les traces des différents moments, des différentes actions relevant de sa vie artistique et culturelle au cours de sa scolarité au collège. Il peut y rapporter des moments vécus en dehors du cadre scolaire. |
| visites et pratiques enrichies                                                    | 1/4             | Au moins 2 artistes ou professionnels de la culture (médiateur, animateur de musée, guide conférencier...) participent à l'action aux côtés de l'enseignant. Un grand témoin (non professionnel de la culture) peut être considéré comme enrichissant : par exemple, la visite d'une industrie par un ouvrier, la rencontre avec un vétéran de guerre...                                                                                                                                                 |